

Liste de Contrôle pour l'Inscription aux Écoles Publiques de Boston



Tous les familles qui inscrivent un nouvel élève aux Écoles Publiques de Boston doivent apporter les documents exigés à un Centre d'Accueil de BPS comme partie du processus d'inscription. Les demandes ne peuvent pas être traitées sans ses documents.

TOUS les documents suivants:

- L'original de l'**acte de naissance** de l'enfant, son **formulaire I-94**, ou son **passport***
- Dossier de **vaccination** à jour de l'enfant (voir ci-dessous)
- Une **photo d'identité** du parent/tuteur

* *L'utilisation du passeport exige l'achèvement de l'Affidavit Parental de BPS*

DEUX de ces documents:

Les preuves d'habitation doivent être imprimés au préalable avec le nom et l'adresse actuelle du parent/tuteur de l'élève. Les éléments ne peuvent pas appartenir à la même catégorie.

- Une **facture de services publics** (pas d'eau ni de téléphone portable) datée des 60 derniers jours
- Un **acte ou paiement hypothécaire** daté de moins de 60 jours, ou une **facture de taxe foncière** datée de moins de l'année dernière
- Un **relevé de compte ou de carte bancaire** datant de moins de 60 jours
- Un **formulaire W2** datant de moins d'un an, ou une fiche de paie, datant de moins de 60 jours
- Une lettre venant d'une **agence gouvernementale agréée*** datant de moins de 60 jours

* **AGENCES GOUVERNEMENTALES AGRÉÉES:** *Départements du Revenu (DOR), Services à l'enfance et à la famille (DCF), Assistance transitoire (DTA), Services à la jeunesse (DYS), Sécurité Sociale. Quelques-unes des communications sur papier à en-tête du Commonwealth du Massachusetts.*

	K0/K1 (3-4 ans)	K2 (4-5 ans)	Classes 1ère à 6ème années	Classes 7ème année à la terminale
Hépatite B	3 doses*	3 doses*	3 doses*	3 doses*
DtaP/DTP/DT/Td	≥ 4 doses DTaP/DTP	5 doses DTaP/DTP	≥ 4 DTaP/DTP ≥ 3 Td	4 doses DTaP/DTP ou ≥ 3 doses Td
Tdap	-	-	-	1 dose
Polio	3 doses	3-4 doses^	3-4 doses^	3-4 doses^
Hib	1-4 doses	-	-	-
MMR	1 dose*	2 doses*	2 doses*	2 doses*
Varicelle	1 dose*	2 doses*	2 doses*	2 doses*
^^MenACWY (vaccin conjugué contre le méningocoque)	-	-	-	1 dose de 7ème année 1 dose ≥ l'âge de 16 ans (vaccin de rappel)
La grippe	1 dose chaque année**	1 dose chaque année**	1 dose chaque année**	1 dose chaque année**

*ou documentation officielle de la maladie/de l'immunité

**Toute personne âgée de 6 mois ou plus doit recevoir le vaccin saisonnier contre la grippe pour la saison de grippe actuelle (de juillet à juin) chaque année, au plus tard le 31 décembre. Les nouveaux élèves entrant à l'école entre le 1er janvier et le 31 mars doivent recevoir une dose de vaccin pour la saison de grippe actuelle pour qu'ils puissent entrer.

^On doit recevoir la dernière dose à compter du quatrième anniversaire et >6 mois après la dose précédente, ou on doit avoir une dose supplémentaire

^^On doit recevoir un vaccin conjugué contre le méningocoque pour pouvoir entrer en 7ème année, et on doit recevoir un vaccin de rappel à compter de l'âge de 16 ans.

En plus, nous recommandons fortement que votre enfant fasse l'objet d'une Évaluation de Risque pour la Tuberculose pendant son examen physique annuel.

Des Situations Spéciales Sauf en cas d'urgence ou d'une épidémie, les élèves peuvent commencer l'école si un parent ou tuteur présente une déclaration écrite (1) de la part d'un médecin, qui dit que son enfant n'a pas été vacciné pour des raisons médicales, ou (2) que l'enfant n'a pas été vacciné à cause de ses croyances religieuses.

La garde légale nécessite des documents supplémentaires d'un tribunal ou d'une agence.

Tous les noms sur les documents requis doivent être les mêmes. S'ils sont différents, veuillez fournir des documents juridiques qui présentent une preuve du changement de nom.

DES ASTUCES:

On peut télécharger les actes de propriété du site web: **www.suffolkdeeds.com**

L'Affidavit de domicile de BPS est disponible à tous les Centres de Ressources ou sur le site web: **bostonpublicschools.org/register**

Pour les paiements en ligne, on peut aussi accepter un relevé imprimé s'il inclut l'adresse de domicile et la date.

LA POLITIQUE DE BPS SUR LA RÉSIDENCE

Avant qu'un élève puisse s'inscrire à une École Publique de Boston, le parent/tuteur de l'élève doit prouver la résidence légale principale dans la ville de Boston, via les documents de résidences décrits ci-dessus. Ces documents, accompagnés d'une pièce d'identité avec photo, sont requis pour effectuer tout changement d'adresse.

Cette politique de résidence ne s'applique pas aux élèves sans-abri.

La fraude de résidence est une violation des lois de l'état de Massachusetts et peut faire l'objet des amendes journaliers pour chaque jour où un élève va à l'école en dehors du district où il/elle réside légalement.

SIGNALER UNE FRAUDE!
Appelez la Ligne de Dénonciation anonyme au numéro:

617-635-6775

Pour obtenir plus d'informations sur l'inscription et l'affectation dans les Écoles Publiques de Boston, allez sur le site web **www.bostonpublicschools/register**